

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 39

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« XX. - Au premier alinéa de l'article L. 926-6 du code de commerce, les mots : « dispositions contenues aux 1°, 2°, 3° et 4° de l'article L. 331-3 » sont remplacés par les mots : « priorités du schéma directeur régional des exploitations agricoles mentionné à l'article L. 312-1 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination lié à la modification par l'article 15 du présent projet de loi des articles liés au contrôle des structures.